

Trophée Pro National Groupama

Depuis plusieurs années, Groupama a créé les « **Trophées Pros** » : un concours qui récompense, tous les deux ans, les **petites entreprises** qui se démarquent par leurs **actions durables ou innovantes**.

Sociétaire Groupama ou non, le candidat peut concourir aux Trophées Pros en tant que **professionnel** (artisan, commerçant, prestataire de services, professions libérales, cafés-hôtels-restaurants, start-up...) qui emploie jusqu'à **10 salariés**.

Inscriptions

Le candidat doit s'inscrire en ligne ou en agence Groupama. Chaque Fédération départementale sélectionne alors 1 lauréat qui pourra concourir au Trophée Pro Régional.



Trophée Pro National

Les 11 lauréats régionaux concourent pour le Trophée Pro **National**. 4 prix sont attribués par un jury. Les vainqueurs bénéficient d'opérations de communication.

ÉTAPE 01



Trophée Pro Régional

Les gagnants départementaux concourent pour le Trophée Pro **régional**. Chaque Caisse Régionale sélectionne 1 lauréat.

ÉTAPE 02

ÉTAPE 03

